

GUISS'HEBDO



Nouvelle association sur Guissény
« Gwezrock » !



Élections

- Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes ayant obtenu la nationalité française après 2018. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter.

L'inscription est possible jusqu'au 4 mars 2022 pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022.

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

En vous rendant directement en mairie, ou alors rendez-vous sur le téléservice en ligne à l'adresse

www.demarches.interieur.gouv.fr dans la rubrique Élections.

Identifiez-vous ou créez votre compte sur www.service-public.fr ou via France Connect. Saisissez vos informations personnelles et indiquez la commune où vous souhaitez vous inscrire.

Fournissez les pièces justificatives demandées.

Vous pouvez également vérifier votre inscription directement en ligne sur le site service-public.fr.

- Procurations : de nouvelles simplifications à deux mois de la présidentielle

Depuis le début de cette année, un électeur peut donner procuration à un autre électeur même si celui-ci n'est pas inscrit dans la même commune. Cette simplification, qui doit contribuer à soutenir la participation électorale, s'accompagne de la mise en service d'une nouvelle version de la téléprocédure de demande de procuration en ligne. <https://www.maprocuration.gouv.fr/>

Élagage en bordure de route

Monsieur le maire a été saisi à plusieurs reprises par des administrés rencontrant des soucis de circulation,

du fait d'un défaut d'entretien de la végétation des propriétés

privées. Aussi, nous vous rappelons que les **propriétaires** sont assujettis à une **servitude d'élagage** : Ils doivent couper les branches et les racines qui avancent sur la voie publique, à l'aplomb de ladite voie. Le maire peut, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient de l'article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales, imposer aux riverains des voies, de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité du passage. Après mise en demeure sans résultat, le maire peut procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de **garantir la sûreté (sécurité routière) et la commodité du passage.**

L'article R.116-2 5° du Code de la voirie routière dispose que : « seront punis d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe (jusqu'à 1500 euros) ceux qui ... en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier (...) »

L'article L.2212-2-2 du CGCT précise que dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents. »

Soyez vigilants si les branches sont proches de réseaux (EDF, Télécom, etc.). **Ne touchez jamais un arbre dont les branches sont à moins de 2 mètres d'un câble électrique nu ou en contact direct avec un câble isolé.**

Si vous n'êtes pas en mesure de couper vos plantations, nous vous invitons à vous signaler en mairie afin d'autoriser la commune à élaguer, par mail :

urbanisme.guisseny@gmail.com. Ce service vous sera facturé.

En vous remerciant d'intervenir au plus vite si vous êtes concernés par ce rappel.



Bilan sur les échouages d'oiseaux mazoutés

Depuis novembre 2021, 15 oiseaux, presque tous mazoutés, ont été trouvés sur le littoral guissénien, en majorité par une même habitante que l'on remercie pour sa collaboration. Deux espèces différentes ont été trouvées, le Macareux moine et le Guillemot de Troil, la plupart n'a pas survécu. Ces populations d'oiseaux marins sont déjà très mal en point à cause des activités humaines en mer ainsi que des marées noires et autres dégazages qui ont lieu depuis plus de 40 ans. Les analyses réalisées sur des échantillons issus du Morbihan, du Finistère et des Côtes d'Armor jusqu'à la mi-décembre par le CEDRE ont montré, en totalité, une forte ressemblance avec le mazout issu de l'épave du Tanio, comme les années précédentes. La récolte des plumes n'est donc plus à réaliser, mais la vigilance et le signalement des oiseaux échoués sont toujours d'actualité et à poursuivre.

Pour rappel, si vous êtes amenés à en trouver : ne pas toucher l'oiseau sans gants ; vérifier s'il est vivant ou mort. S'il est vivant, mettez le délicatement dans un carton percé, sans lui donner ni eau ni nourriture, ne pas essayer de le nettoyer. Contactez le centre de soins de la LPO de l'île Grande au 02 96 91 91 40. S'il est mort : prenez des photos, déposez l'oiseau dans un bac à marée ou une poubelle (en le mettant dans un sachet), contactez la mairie et donnez le lieu du bac ou de la poubelle où l'oiseau se trouve. Dans tous les cas, transmettez ces informations à pollution@vigipol.org ainsi qu'au service espaces naturels de la mairie : m.chevalier.guisseny2000@gmail.com

TRI DES DÉCHETS - LASTEZ

Emballages recyclables, bac jaune
Mercredi 9 février
Ordures ménagères, bac gris
Vendredi 18 février

La mairie recrute !

La commune de Guissény recrute des saisonniers H/F pour renforcer ses Services techniques durant la saison estivale. Sous la responsabilité d'agents territoriaux, 7 jeunes seront chargés d'entretenir la voirie communale, les espaces verts, l'espace public et les bâtiments communaux. Ces missions se font en extérieur et le port de charge est récurrent. La commune recrutera donc 1 saisonnier du 1er au 30 juin, 3 saisonniers du 4 au 31 juillet et 3 saisonniers du 1er au 31 août. Les CV et lettres de motivation (avec indication de la période de travail souhaitée) sont à adresser, jusqu'au 28 février, à Monsieur le maire, Place Portheven Sithney 29880 Guissény ou par mail à accueilguisseny@gmail.com

Démarches : on vous facilite la vie !

Depuis le 1er janvier 2022, le dépôt des demandes d'urbanisme peut se faire en ligne sur la plateforme du GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme).

<https://gnau30.operis.fr/landerneaudaoulas/gnau/?ref=CLCL.#/>

Cette vaste opération de dématérialisation simplifie les démarches des usagers et améliore le traitement des demandes par les services des collectivités (guichet unique, centres instructeurs, services consultables) pour plus de réactivité, de simplicité et de souplesse.

Agence Postale Communale

Contraints de retarder son ouverture, nous vous tiendrons informés dès que possible de la date prévue à cet effet. Merci de votre compréhension.

Covid 19 : Allègement des mesures sanitaires

À partir du 2 février 2022, fin de l'obligation du port du masque en extérieur.

Informations paroissiales de la Côte des Légendes / Ar Parreziou

Samedi 5 février :

Messe à 18h à Lesneven.

Dimanche 6 février :

Messe à 10h30 à Kerlouan.

Lundi 7 février :

Répétition de chants à 17h30 à la maison paroissiale de Plounéour.

Toutes personnes qui aiment chanter seront les bienvenues.

Messe en semaine :

Le mardi à 9h15 à Brignogan.

Maison paroissiale (presbytère de Plounéour) :

Permanence mardi-jeudi et samedi de 10h à 11h30.

La communauté locale de la côte des légendes

Organise un kig ha farz le dimanche 13 février à la salle

« Job Bihan Poudec » à Plounéour.

En raison du contexte sanitaire

pas de repas servi sur place,

uniquement des plats à emporter.

Service assuré de 11h30 à 13h pour retirer votre kig ha farz.

Inscriptions à la maison paroissiale aux heures de permanences au 02 98

83 40 59 ou 02 98 25 65 11, ou sur

internet, lien pour y accéder :

<https://thomas-guisseny.monsite-orange.fr/>

Clôture des inscriptions le lundi 7 février.

Bibliothèque Municipale

La bibliothèque est ouverte le lundi de 10h à 11h et de 18h à 19h, le mercredi de 10h à 11h30 et de 17h à 18h et le samedi de 10h à 11h30.

Le pass vaccinal (à jour) ainsi que le masque sont obligatoires.

Sans pass vaccinal, vous pouvez réserver par mail à : bibliothequedeguisseny@gmail.com aux heures de permanence ou en ligne guisseny-pom.c3rb.org. Les retraits et les retours se feront à la porte donnant sur la rue.

Au cinéma Even à Lesneven

PLACÉS : Vendredi 4 à 17h15 et dimanche 6 à 15h45

SCREAM : Vendredi 4 à 20h15 **interdit -16 ans**

OUISTREHAM : Samedi 5 à 20h15 et lundi 7 à 14h15

TWIST A BAMAKO : Dimanche 6 à 10h45

ADIEU MONSIEUR HAFFMAN : Dimanche 6 à 20h15 et lundi 7 à 20h15

Petites annonces

Offres d'emploi

- La résidence de vacances de Nodeven, recherche une personne dynamique et motivée, pour effectuer le ménage dans les locations.

CDD saisonnier à temps partiel de mars à novembre. Pendant les vacances scolaires, travail le samedi matin. Autres jours possibles en dehors. Expérience souhaitée. Contact ou renseignement 02 98 25 76 58 ou contact@nodeven.com

- Exploitation de tomates sous serres, sur la commune de Guissény, recherche personnel à partir de février jusqu'à fin octobre. Avec ou sans expérience.

Taille, taille bouquet, effeuillage, récolte.

Contact : 06 08 51 72 96

boucher.albert.serre0116@orange.fr

Divers

- Le dimanche 6 février de 14h à 18h les habitants de Keralloret, « hameau de Saules » (ancienne auberge de Guissény), ouvrent leurs portes pour un vide maison ! N'hésitez pas à venir faire un tour.

- Achète terre végétale 100 m³, 1€/m³ 02 98 25 69 78 (HR).

- Vide maison/vidé hangar : déco, linge de maison, mobilier, outillage de jardin

et de bricolage, matériel professionnel. Le samedi 12 février de 10h à 16h30, 130 rue des Rosiers à Kerlouan (Petit Paris). 06 49 79 93 13

À vendre

- En bon état :

Micro-ondes combiné chaleur tournante, grill 32l

Réfrigérateur Liebherr, dégivrage automatique, 217l acheté en 2016

Congélateur coffre Liebherr 237l acheté en 2016

Contact : 06 74 03 32 04

Le coin des associations



Côte des Légendes Handball

Samedi 5 février :

- 11 Filles : Match à Plouvorn à 14h15.
- 13 Filles : Match à Kerlouan à 15h.
- 15 Filles 1 : Match à Kerlouan à 16h30.
- 15 Gars : Match à Plounéour à 15h.
- Séniors Filles 2 : Match à Kerlouan à 18h30

Rugby Club de l'Aber

Samedi 5 février :

- M6-M8 : Tournoi à Landerneau
- M10 : Championnat départemental à Concarneau
- Cadets : Championnat contre La Roche sur Yon à Plouzané

Association des veuves et des veufs du Finistère Secteur Plabennec, Lesneven et Guissény.

L'équipe des responsables invite ses adhérentes, adhérents et sympathisants à notre rencontre amicale qui aura lieu au Drennec, le 13 février à 14h, à la salle des Chataigniers. Nous vous attendons pour partager un moment d'amitié et d'information. Les personnes désireuses de connaître l'association peuvent y participer. Pass Vaccinal obligatoire.

Inscription pour le dimanche 6 février 02 98 40 74 84

Assemblées générales :

- Strejou Glas Gwiseni

Le samedi 12 février à 17h à la maison communale.

L'association assurant l'entretien des sentiers de la commune convie tous les adhérents et sympathisants à une réunion.

Les personnes intéressées par une quelconque implication au sein de cette association sont naturellement les bienvenues.

Contacts :

Jean René Guillerm 06 74 76 76 64,
Christian Bittard 06 24 35 94 69

- Officiers marinières et veuves

Le samedi 12 février à 18h à Ti an oll.

Avis de la communauté de communes

CoastAppli : Participer à la science sur le littoral de Guissény

Appel aux volontaires pour participer au suivi des aléas côtiers (érosion côtière et submersion marine).

Vous souhaitez agir pour faire avancer la science sur l'évolution des côtes de votre territoire et aimez parcourir les sentiers côtiers de Guissény ? Alors n'hésitez plus ! Devenez volontaire pour participer au suivi des aléas côtiers avec l'application CoastAppli ! L'université de Brest, la commune de Guissény et la Communauté Lesneven Côte des Légendes organisent le mercredi 2 mars à 14h une formation pour s'initier à l'application CoastAppli. Rendez-vous à la mairie de Guissény muni de votre smartphone et de votre câble de chargeur de téléphone. Cet appel est adressé à tous les habitants du territoire, quel que soit votre âge, car notre littoral nous concerne tous. Pour vous inscrire et avoir plus d'informations :

pi@clcl.bzh

Centre socioculturel de Lesneven

- Atelier Cuisine, "Menu Fast food sain et bon !"

Samedi 19 février à 14 h au centre Socio

- Atelier parents-enfants ou solo, Pirouettes et Chansonnettes mercredi 23 février à 10h, Salle Multifonctions de Kernilis

- Atelier d'éveil : jouons avec les papiers. Parents-enfants jusque 5 ans et assistants maternels.

Inscriptions et renseignements au : 02 98 83 04 91 ou csc.lesneven@wanadoo.fr

Accueil de loisirs et Pass' loisirs : ouverture des inscriptions pour les vacances de février.

Les programmes et dossier d'inscription peuvent être téléchargés sur le site internet du Centre Socio

<https://centresocioculturelintercommunalpaysdelesneven.org>

Le collectif de sauvegarde de l'étang du Pont à Kerlouan

Il vient de se transformer en Association (A R B Q) destinée à défendre les intérêts du site de l'étang du Pont, de tous les riverains du bassin versant mais également ceux des citoyens concernés par la qualité des eaux, la limitation de la pollution et le respect de l'environnement. Cela englobe la lutte réelle contre les algues vertes en baie de Tréssény et la réouverture des plages interdites à la baignade.

Adhésion : cotisation annuelle de 10 € à régler par chèque établi à l'ordre de " Association A R B Q " - lieu-dit Perzel 29890 Kerlouan

Braderies Plouguerneau Accueil Solidarité

Les samedi 5, jeudi 10, samedi 19 février de 9h à 12h.

2 bis kenan Uhella (près de l'écomusée)
Entrée gratuite, ouverte à tous dans le respect de la charte de l'association et des mesures sanitaires en vigueur.

- dépôts : les samedi 5 et jeudi 10 ou sur rendez-vous.

1 Kenan Uhella (maison communale)
06 73 52 90 23



Midi-crêpes par L' ACE de Lesneven

Dimanche 6 février à

partir de 12h à l'Atelier à Lesneven. Vous serez accueillis par les jeunes de l'ACE, les bénéficiaires du repas serviront au financement du camp d'avril. Réservation possible dès maintenant par mail : acelesneven@gmail.com ou par sms au 06 01 82 18 73.

Ar Vro Bagan



- Stage de théâtre, pendant les vacances de février du 14 au 17 février, en français et en breton, de 14h à 17h pour les 6-12 ans.

Darempred | Contact : Ar Vro Bagan
02 98 04 50 06,
<http://arvrobagan.bzh/>,
06 07 49 64 20

Service social maritime

Madame Hostiou assure des permanences, sur rendez-vous, auprès des marins du commerce et de la pêche le 3ème jeudi du mois à la mairie de Plouguerneau.

Prochaine permanence le jeudi 17 février de 9h30 à 12h.

Pour prendre rendez-vous et pour toute information sur les autres lieux de permanences, contacter le bureau de Brest au 02 98 43 44 93.

Le GEFE, Groupe d'Entraide des Familles Endeuillées

est proposé par les accompagnants bénévoles de l'ASP - Respecte du Léon afin de répondre au besoin de la communauté de cheminer dans le processus de deuil.

Avec le groupe en support, vous serez accueilli, respecté et écouté dans la confidentialité.

- La prochaine rencontre aura lieu à Lesneven le jeudi 24 février
Inscription à l'ASP-Respecte du Léon au 06 04 09 57 99

Après-midi crêpes

Les bénévoles de l'association ADMR Lesneven Océane sont heureux d'inviter leurs adhérents le vendredi 25 février à la salle multifonction de Saint-Méen de 14h30 à 17h00. Merci de confirmer votre participation avant le 18 Février au 02 98 00 64 05.

Kig ha farz + Veg ha farz

KIG HA FARZ ET VEG HA FARZ



27 FÉVRIER

À EMPORTER, ADULTE 12€, ENFANT 6€

RÉSERVATIONS AU 0651754538

SALLE LOUIS LE GALL - GROUANEC

AU PROFIT DE L'ÉCOLE DIWAN PLOUGERNE

Diwan Plouguerneu/Grouanec, à emporter. Dimanche/ Sul 27/02. Fait maison avec des produits locaux/ Fardet war al lec'h gant boued ar vro evel-just! 12€ adulte / 6€ enfant. Réservation/ Urzhpreñañ : 06 51 75 45 38. Ken ar c'hentañ!

Foire à Tout

Le Twirling Bâton Lesneven reporte sa foire à tout (prévue le dimanche 6 février 2022) au dimanche 13 mars à l'espace Kermaria au Folgoët de 8h30 à 16h (3€ le m, 1€ le portant non fourni). Inscription au 07 81 78 83 00 / tblvidegrenier@gmail.com
Bulletin de réservation sur : twirlingbatonlesneven.wordpress.com

Cabinet médical 02 98 25 61 21 – Dr. Stricot 02 98 25 78 78 – Urgences médicales 15

Cabinet dentaire 02 98 25 61 27 - Pharmacie 02 98 25 61 12 ou 3237

Cabinet infirmiers : Bleu Océan 02 98 25 77 76 – An Avel 02 98 25 62 60 – Cabinet des infirmières 02 29 62 31 69

Gendarmerie 02 98 04 00 18 ou 17 – Pompiers 18 ou 112

Mairie : 02 98 25 61 07

Vous souhaitez passer une annonce dans le Guiss'hebdo ?

Envoyez un mail avant le mercredi midi à : communicationguisseny@gmail.com

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE : du lundi au mercredi 9h-12h / 14h-17h
le vendredi 9h-12h / 14h-16h - le samedi : 9h-12h. Fermée le jeudi